

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Le Cannet des Maures

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Sommaire

- I. Les perspectives macro-économiques en 2022**

- II. La loi de finances pour 2022 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune**
 - A. La loi de finances 2022**

 - B. Les politiques des partenaires institutionnels de la commune**

- III – L'exécution provisoire du budget 2021 et approche rétrospective**
 - A. Le Budget principal**
 - a) La section de fonctionnement**
 - 1. Les charges de fonctionnement
 - 2. Les recettes de fonctionnement
 - 3. Le résultat de fonctionnement 2021 provisoire

 - b) La section d'investissement**
 - 1. Les dépenses d'investissement
 - 2. Les recettes d'investissement
 - 3. Le résultat d'investissement 2021 provisoire
 - 4. L'état de la dette

 - B. Les budgets annexes**
 - a) Le budget annexe de l'eau potable**

 - b) Le budget annexe de l'assainissement**

IV – Les orientations budgétaires 2022

A. Le budget principal

1. La section de fonctionnement

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

2. La section d'investissement

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

B. Le budget annexe de l'Eau Potable

C. Le budget annexe de l'Assainissement

*** *** *** ***

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L. 2312-1 du CGCT)

Le présent rapport s'articule autour de quatre axes :

- I. Les perspectives macro-économiques en 2022
- II. La Loi de Finances pour 2022 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune
- III. L'exécution provisoire du budget 2021 avec une approche rétrospective
- IV. Les perspectives du prochain budget primitif de 2022, budgets principal et annexes

I. LES PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES EN 2022

EMBELLIE DE L'ECONOMIE FRANÇAISE EN 2021 A CONFIRMER EN 2022.

Le gouvernement comme les instituts de conjoncture tablent sur une **hausse du PIB de 3.7 % à 4,1 %** dans l'Hexagone en 2022. Mais le chiffre pourrait être nettement supérieur si les ménages dépensaient une partie de l'épargne accumulée depuis le début de la crise sanitaire.

Bercy prévoit plus de 6 % de croissance de l'économie française pour 2021 se rapprochant ainsi des projections des grands instituts de conjoncture (Insee, Banque de France...). Et un consensus est en train de se dessiner sur ce qui attend le pays en 2022 : une croissance toujours forte, autour de 4 %. C'est en tout cas le chiffre retenu à ce stade par le gouvernement, l'OCDE et le FMI (3,9 %).

Les incertitudes sont nombreuses. Elles concernent aussi bien les prix du pétrole et du gaz que les tensions sur les approvisionnements, l'impact du ralentissement de l'économie chinoise ou encore l'inflation. Même le rebond des prix s'annonce plus long et plus fort qu'anticipé précédemment ; les conjoncturistes s'accordent à penser qu'il sera transitoire et redescendra en deçà de 2 % courant 2022. « 0,1 point d'inflation en plus, cela fait 0,15 point de moins de croissance annuelle », calcule Ludovic Subran, chef économiste du groupe Allianz.

Beaucoup d'économistes se retrouvent aussi sur un autre sujet : la France, comme les autres pays développés, a une **réserve de croissance supplémentaire qui tient à la sur-épargne accumulée par les ménages depuis la crise du Covid**. Dans l'Hexagone, elle devrait atteindre **170 milliards d'euros à la fin de l'année**. Ce qui équivaut à « 11 % du revenu annuel des Français » selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). De ce fait, « il y a probablement de bonnes surprises à attendre en 2022 de ce qui se passera sur la consommation des ménages », estime son président Xavier Ragot.

L'OFCE évoque deux scénarios. Le premier prévoit une hausse du PIB de 4.1 % en 2022 avec un retour du taux d'épargne à son niveau d'avant-crise au second trimestre 2022. A savoir, un retour à un taux d'épargne de 15 % du revenu disponible brut, contre plus de 21 % ces derniers mois. En d'autres termes, il n'y aurait plus d'épargne de précaution mais les Français ne puiseraient pas non plus dans leur bas de laine. L'inflation tomberait alors à 1.5 % en 2022 (contre 2.2 % sur un an en septembre) tandis que le déficit public s'établirait à 5% du PIB ;

L'OFCE envisage un autre cas de figure : celui où les ménages désépargneraient un cinquième de leur épargne Covid en 2022. Le PIB bondirait alors de 6,2 %. Le dynamisme de l'activité

tirerait néanmoins les prix à la hausse et porterait l'inflation à 2,4 %. Grâce à la croissance soutenue, le déficit public serait ramené à 3,8 % du PIB.

Une chose est en tout cas certaine, selon Mathieu Plane, économiste à l'OFCE : « Alors qu'en 2021, l'investissement a soutenu la reprise, en 2022, ce sera la consommation des ménages qui sera le moteur de la croissance ». L'économie française va dépendre de l'envie de dépenser des Français et par conséquent, de leur comportement d'épargne.

Après une baisse de la **consommation des ménages** de 7 % en 2020, la reprise de la consommation des ménages en 2021 (4 % du PIB) devrait s'accroître en 2022 (6 % du PIB).

La formation brute de capital fixe, c'est-à-dire les **dépenses d'équipement des entreprises** devrait atteindre 12 % du PIB en 2021 et 4 % en 2022.

La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB devrait être négative en 2022.

Un redressement plus rapide du secteur aéronautique et du tourisme international, notamment d'affaires, pourrait conduire à une contribution positive du commerce extérieur.

Le taux de chômage devrait baisser en 2021 pour atteindre 7.8 % de la population active. Il faut remonter à l'automne 2008 pour retrouver un taux de chômage aussi bas. Pour rappel, il était encore de 9,5 % au deuxième trimestre 2017.

La très forte baisse du taux de chômage s'explique par un double mouvement, selon le chef de la division synthèse conjoncturelle de l'Insee, Olivier Simon. En premier lieu, le **fort acquis des créations d'emplois salariés** : +149.000 et +289.000 sur les premier et deuxième trimestres respectivement. La tendance à la hausse va se poursuivre, mais plus modérément (+56.000 au troisième et +20.000 au quatrième). En second lieu, **la population active progressera** elle aussi d'ici à la fin de l'année, mais **moins que l'emploi**. « La hausse de la population active depuis le début de l'année s'explique notamment par le retour sur le marché du travail d'une partie des personnes qui en étaient sorties au cours de la crise sanitaire », précise l'Insee.

Selon l'OFCE, **le taux de chômage devrait remonter à 8% en 2022**. Une prévision proche de celle formulée par la Banque de France (8,2% en 2022). "La levée des mesures sanitaires et les créations d'emplois se traduiraient par un retour progressif sur le marché du travail de personnes ayant basculé dans l'inactivité durant la crise sanitaire, soit 90.000 personnes", justifie l'OFCE.

La forte reprise de l'emploi, l'extinction des mesures d'urgence mais aussi les économies liées à la réforme de l'assurance chômage devrait permettre au **régime d'assurance-chômage de retrouver l'équilibre en 2022** (excédent de 1.5 milliard en 2022, contre un déficit de 10 milliards en 2021). Fin 2021, l'Unédic table sur une baisse de 378.000 du nombre de chômeurs indemnisés, puis de 62.000 fin 2022 et de 45.000 fin 2023, pour atteindre environ 2,5 millions à cet horizon.

Toutefois ce retour à l'équilibre est insuffisant pour envisager de résorber la dette du régime qui a explosé avec la crise. Elle est attendue à 64,7 milliards d'euros fin 2021.

Le déficit de la France en 2021 devrait s'élever à 8,1 % du PIB, contre 10.2 % en 2020. La loi de finances pour 2022 prévoit un déficit ramené à 5 %.

La dette publique devrait s'élever à 115.3 % du PIB en 2021, après avoir connu une hausse marquée en 2020 (117,5%). La dette devrait reculer en 2022 à 113.5 % grâce à la reprise économique en sortie de crise.

Le taux de prélèvements obligatoires devrait quant à lui continuer à décroître, passant de 44,5 % du PIB en 2020 à 43,7% en 2021 puis 43,5% en 2022. Une situation qui devrait bénéficier de la poursuite des mesures de baisse des impôts payés par les entreprises et les ménages.

L'ECONOMIE EUROPEENNE VA MIEUX MAIS DES OMBRES SE FONT MENAÇANTES

Selon les dernières prévisions de la Commission européenne, **la croissance devrait bondir à 5 % dans l'Union Européenne.**

La reprise, après la pandémie de Covid-19 qui a plongé le monde dans une récession sans précédent, est plus forte que prévu. Le produit intérieur brut (PIB) devrait bondir de 5 % en 2021 et de **4,3 % en 2022**, au sein de l'Union européenne comme de la zone euro. Pour 2023, la croissance devrait atteindre 2,5 % dans le premier cas et 2,4 % dans le second. Avec la levée des mesures de restriction, les consommateurs ont puisé dans les économies qu'ils avaient accumulées au fil des confinements et largement alimenté la croissance. Les entreprises, qui ont bénéficié d'un large soutien des pouvoirs publics, ont résisté. Dans ce contexte, dès cet été, l'économie européenne a renoué avec son niveau d'avant la crise.

Cette embellie est partie pour durer, prévoient les économistes de la Commission. Les consommateurs devraient en effet continuer à désépargner, le plan de relance européen de 750 milliards d'euros, dont les fonds ont commencé à arriver dans les caisses des Vingt-Sept, devrait faire sentir ses effets, tandis que le recul du chômage viendra nourrir cette croissance, largement portée par la demande intérieure. D'ailleurs, au deuxième trimestre, l'Europe a créé 1,5 million d'emplois. **Et au sein de la zone euro, le taux de chômage devrait baisser de 7,9 % cette année à 7,5 % en 2022 et 7,3 % en 2023**, selon la Commission.

« Les perspectives de croissance de l'économie européenne sont extraordinaires, elles ne se représenteront pas de sitôt, peut-être jamais pour ma génération », a commenté Paolo Gentiloni, le commissaire à l'économie. Avant d'ajouter : *« Donc c'est maintenant ou jamais pour les réformes. »* La politique accommodante de la Banque centrale européenne (BCE) et la mise en place par tous les gouvernements de mesures de soutien ont permis d'éviter que soient détruits des pans entiers de l'économie européenne. Le plan de relance européen de 750 milliards d'euros et le maintien de politiques budgétaires expansives doivent désormais permettre aux Vingt-Sept de *« changer leur économie »*, ajoute l'ancien premier ministre italien et de la mettre sur les rails d'une croissance supérieure à ce à quoi ils pouvaient prétendre avant la pandémie.

Selon les prévisions, **le taux d'emploi dans l'UE devrait croître de 0,8 % cette année, de 1 % en 2022** et de 0,6 % en 2023. Il devrait dépasser son niveau d'avant la crise l'année prochaine et passer à une phase d'expansion en 2023. **Le taux de chômage dans l'UE devrait passer de 7,1 % cette année à 6,7 % puis 6,5 %, respectivement en 2022 et 2023.** Dans la zone euro, les prévisions annoncent des taux de 7,9 %, 7,5 % et 7,3 % pour ces trois années.

L'amélioration des perspectives de croissance révèle une diminution des déficits en 2021 par rapport aux prévisions. Après avoir atteint 6,9 % du PIB en 2020, **le déficit agrégé de l'UE devrait se réduire seulement légèrement pour atteindre 6,6 % en 2021**, en raison du montant encore élevé au début de l'année des mesures de relance budgétaire.

Les mesures de soutien et le jeu des stabilisateurs automatiques devraient disparaître à mesure que l'expansion économique se poursuit; **le déficit agrégé de l'UE devrait donc diminuer de**

moitié pour atteindre environ 3,6 % du PIB en 2022 et encore diminuer pour s'établir à 2,3 % en 2023.

Après avoir atteint environ 92 % dans l'UE (99 % dans la zone euro), **le ratio d'endettement agrégé devrait globalement se stabiliser cette année et commencer à diminuer en 2022 et atteindre 89 % du PIB en 2023 (97 % dans la zone euro).**

Après avoir été contenue pendant plusieurs années, **l'inflation connaît une accélération au-delà des prévisions**, qui a accompagné la forte reprise de l'activité économique dans l'UE et de nombreuses économies avancées.

L'inflation annuelle dans la zone euro est passée d'un niveau négatif de -0,3 % au dernier trimestre 2020 à un taux de 2,8 % au troisième trimestre 2021. En octobre, elle s'est établie à 4,1 %, un taux qui n'avait été aussi élevé qu'une seule fois depuis que les chiffres de l'inflation de la zone euro ont commencé à être publiés en 1997.

Cette forte reprise de l'inflation est principalement due à la flambée des prix de l'énergie, mais elle semble également liée à un large éventail d'ajustements économiques de l'après-pandémie, ce qui donne à penser que les niveaux élevés actuels sont en grande partie temporaires.

L'inflation dans la zone euro devrait culminer à 2,4 % en 2021, avant de retomber à 2,2 % en 2022 et à 1,4 % en 2023, à mesure où les prix de l'énergie se stabiliseraient progressivement. Dans l'UE, l'inflation devrait s'établir à 2,6 % en 2021, à 2,5 % en 2022 et à 1,6 % en 2023.

Néanmoins, l'incertitude et les risques pesant sur les perspectives de croissance demeurent très importants. La COVID-19 n'a pas encore été neutralisée et la reprise dépend fortement de son évolution. Des goulets d'étranglement et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales étouffent l'activité dans l'UE, en particulier dans son secteur manufacturier hautement intégré. Enfin, l'inflation pourrait s'avérer plus élevée que prévu, si les contraintes en matière d'approvisionnement persistent davantage et si une augmentation des salaires plus rapide que la productivité est répercutée sur les prix à la consommation.

LA REPRISE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE SE POURSUIT, MAIS LA DYNAMIQUE S'EST AFFAIBLIE ET L'INCERTITUDE ACCRUE

La reprise économique mondiale se poursuit, malgré une résurgence de la pandémie. Les lignes de fracture ouvertes par la COVID-19 semblent plus persistantes : les divergences à court terme devraient laisser des traces durables sur les résultats à moyen terme. L'accès aux vaccins et l'appui précoce des pouvoirs publics sont les principaux facteurs à l'origine de ces écarts.

L'économie mondiale devrait croître de 5,9 % en 2021 et de 4,9 % en 2022. La propagation rapide du variant Delta et la menace de nouvelles souches du virus (Omicron) ont accru l'incertitude quant au temps nécessaire pour surmonter la pandémie. Les pouvoirs publics sont contraints de faire des choix devenus plus difficiles alors qu'ils disposent d'une marge de manœuvre restreinte.

L'inflation pourrait augmenter nettement et contribuer également au ralentissement de la croissance mondiale. En parallèle, de nombreux secteurs d'activités – tourisme, hôtellerie, aéronautique, luxe, ... - devraient continuer de pâtir de la pandémie, même une fois qu'elle sera derrière nous.

La reprise de l'économie mondiale se poursuit dans un contexte de résurgence de la pandémie qui pose des difficultés singulières aux pouvoirs publics. Les écarts entre les reprises attendues dans les différents groupes de pays se sont creusés, par exemple entre les pays avancés et les pays en développement à faible revenu.

Dans le même temps, **le taux d'inflation a nettement augmenté aux États-Unis et dans certains pays émergents.** À mesure que les restrictions ont été assouplies, la demande s'est accélérée, mais l'offre a été plus lente à réagir. Bien que les pressions sur les prix devraient s'atténuer dans la plupart des pays en 2022, les perspectives d'inflation demeurent toutefois très incertaines. Ces hausses des taux d'inflation se produisent alors même que l'emploi est inférieur aux niveaux observés avant la pandémie dans de nombreux pays, ce qui oblige les dirigeants à faire des choix difficiles.

Pour améliorer les perspectives de l'économie mondiale, une action résolue au niveau multilatéral est nécessaire en ce qui concerne les campagnes de vaccination, le changement climatique et les liquidités internationales.

Pour compléter ces efforts, il faudra faire en sorte que les politiques nationales soient plus adaptées à la situation de chaque pays et mieux ciblées, car plus la pandémie se prolongera, plus la marge de manœuvre des pouvoirs publics se réduira.

II - LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022 ET LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA COMMUNE

A- LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Si 2020 et 2021 ont été marquées par l'impact majeur des mesures d'urgence sur le solde public, (69,7 milliards d'euros en 2020 et 63,7 milliards en 2021 auxquels s'ajoute le plan de relance pour un impact de 21,7 milliards en 2021) le projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes.

Les recettes prévues de l'État devraient bénéficier du rebond de l'activité en 2021-2022. Ainsi, les recettes fiscales nettes pour 2021 s'établiraient à 278,6 milliards d'euros, en hausse de 20,7 milliards d'euros par rapport à la prévision de la loi de finances initiale (LFI). Le PLF2022 prévoit une augmentation de la dépense publique de 11 milliards d'euros.

Le projet de loi de finances pour 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à quelques changements sur le front des finances locales.

1. STABILITE DES DOTATIONS, PROGRESSION DE LA PEREQUATION EN SON SEIN

Le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales ;

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont en progression en 2021 de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021. L'explication provient surtout du dynamisme de recettes fiscales nationales après la suppression de la taxe d'habitation (versement d'une fraction de TVA aux départements et intercos à la place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)) et la baisse des impôts de production (création d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de TFPB et de cotisation foncière des entreprises (CFE) au bloc communal).

Dans le détail, la DGF sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des **dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 95 millions d'euros**, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros. Un choix qui entraîne un redéploiement de crédit au sein de la DGF des communes et donc une **réduction de la dotation forfaitaire** de plusieurs communes dont **Le Cannet des Maures, à cause du mécanisme d'écêtement.**

2. REFORME DES INDICATEURS FINANCIERS

Le gouvernement a décidé d'intégrer une réforme à minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. L'exécutif s'est inspiré des propositions du comité des finances locales en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel financier (les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)...). Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

3. DES MESURES DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES

La ministre de la Cohésion des territoires a mis l'accent sur la volonté du gouvernement de maintenir en 2022 **"un soutien particulièrement élevé" à l'investissement local.** 1,046 milliard d'euros et 150 millions d'euros sont inscrits dans le PLF2022 respectivement pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV). Surtout, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) connaît un abondement exceptionnel "d'environ" 350 millions d'euros. Cette rallonge que le Premier ministre avait annoncée le 10 septembre, servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Le soutien financier du gouvernement aux collectivités passe aussi par plusieurs "autres mesures", a annoncé la ministre en charge de la Cohésion des territoires. Ainsi, le gouvernement a décidé de doubler la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Cette dotation avait été créée en 2020 pour soutenir, sous certaines conditions, les communes de moins de 10.000 habitants dont une part importante du territoire est classée en site "Natura 2000" ou comprise dans un cœur de parc national ou au sein d'un parc naturel marin : elle va passer de 10 millions d'euros en 2021 à 20 millions en 2022.

B- LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

❖ L'Etat

Comme indiqué précédemment, l'Etat dispose d'enveloppes à l'attention des communes pour investir.

L'Etat sera sollicité en 2022 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi qu'au titre du Plan de Relance ou pour le projet Petites Villes de Demain..

Pour information, l'Etat a alloué à la commune du Cannet des Maures en 2021 les subventions suivantes :

DSIL 2021 - Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment « Les Terrasses de la Gare ».	238 776 €
DETR 2021 – Fourniture et installation de modules membranaires à la station d'épuration.	75 000 €
Plan de relance - socle numérique pour les écoles élémentaires	20 000 €
Subvention pour la réalisation d'un Atlas de la biodiversité	25 500 €
Subvention pour la création de jardins partagés	20 000 €
Plan de relance : subvention pour l'achat livres imprimés	1 800 €

❖ La Région

Le budget de la Région est de 2.316 milliards en 2021.

La Région a concentré son action sur huit priorités :

- Poursuivre et amplifier l'adaptation aux changements climatiques en gardant « une Cop d'avance » ;
- Concentrer les efforts pour le redressement et la relance de l'économie ;
- Renforcer la contribution en matière de sécurité pour la lutte contre la radicalisation autour de l'impératif de promotion de la citoyenneté et de l'éducation ;
- Soutenir le monde culturel et contribuer à assurer la tenue des événements, festivals et la vie culturelle en 2021 ;
- Poursuivre l'aide au développement de tous les territoires qu'ils soient urbains ou ruraux ;
- Établir et mettre en œuvre les grandes programmations pluriannuelles d'investissement 2021-2027, à commencer par le Contrat d'avenir 2021-2027 (5 Md€) et bénéficier de tous les fonds européens disponibles de 2021 à 2027 (10 Md€) ;
- Préparer l'émergence de nouvelles compétences régionales en matière de santé et renforcer les dispositifs déjà mis en œuvre ;
- Poursuivre la modernisation de la gestion de la collectivité.

La Région sera sollicitée en 2022 au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) qui s'adresse à toutes les communes régionales et les accompagnent dans le financement de leurs projets de rayonnement communal.

La Région sera également sollicitée dans le cadre des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) qui financent les projets structurants et stratégiques pour la Région, en accord avec les spécificités et les besoins locaux.

Pour information, la Région a accordé à la commune en 2021 les subventions d'équipement suivantes :

Construction bâtiment Les Terrasses de la Gare (CRET)	484 797 €
Modernisation des systèmes de chauffage écoles (CRET)	49 514 €
Aménagement du parc Frédéric Mistral (FRAT)	25 000 €
Restauration et valorisation de l'ancien cimetière et de la chapelle Saint Jean au Vieux Cannel	25 060 €
Construction réseau de liaisons douces entre les quartiers et le centre-ville	39 000 €

❖ Le Département

Le budget 2021 voté par le Département s'équilibrait à hauteur de 1,3 milliards dont 102 millions d'euros dédiés à l'investissement.

Ce budget se donne pour objectif notamment :

- De maintenir une enveloppe importante à destination des projets structurants sur l'ensemble du territoire ;
- De contribuer à la relance de l'économie sur le territoire varois ;
- De poursuivre le désendettement de la collectivité.

En matière d'aide financière, le département sera sollicité à nouveau en 2022 par la commune pour son programme d'investissement. Le Département a été sollicité à hauteur de 200 000 € au titre de l'enveloppe 2021 pour la construction du bâtiment « Les Terrasses de la Gare ». 300 000 € ont d'ores et déjà été accordés par le Conseil Départemental du Var au titre des demandes 2018, 2019 et 2020 pour cette opération.

❖ **La Communauté de communes Cœur du Var**

La commune du Cannet des Maures est membre de la communauté de communes Cœur du Var pour la gestion de certaines compétences comme la collecte et le traitement des ordures ménagères et autres déchets, l'aménagement du territoire, la mobilité d'intérêt communautaire ou encore la gestion de certaines zones d'activité économique, etc.

La Communauté de communes intervient en amont en matière de financement au titre du CRET (financement régional précité). La Région détermine des enveloppes au niveau de chaque territoire, en l'occurrence pour Cœur du Var concernant notre commune. C'est au niveau intercommunal qu'est répartie l'enveloppe entre les communes.

A noter qu'un fonds de concours de 20 493 € a été accordé à la commune du Cannet des Maures pour l'installation de projecteurs led pour le stade de sport. Les travaux sont prévus dans le budget 2022.

III – L’EXECUTION PROVISOIRE DU BUDGET 2021 ET APPROCHE RETROSPECTIVE

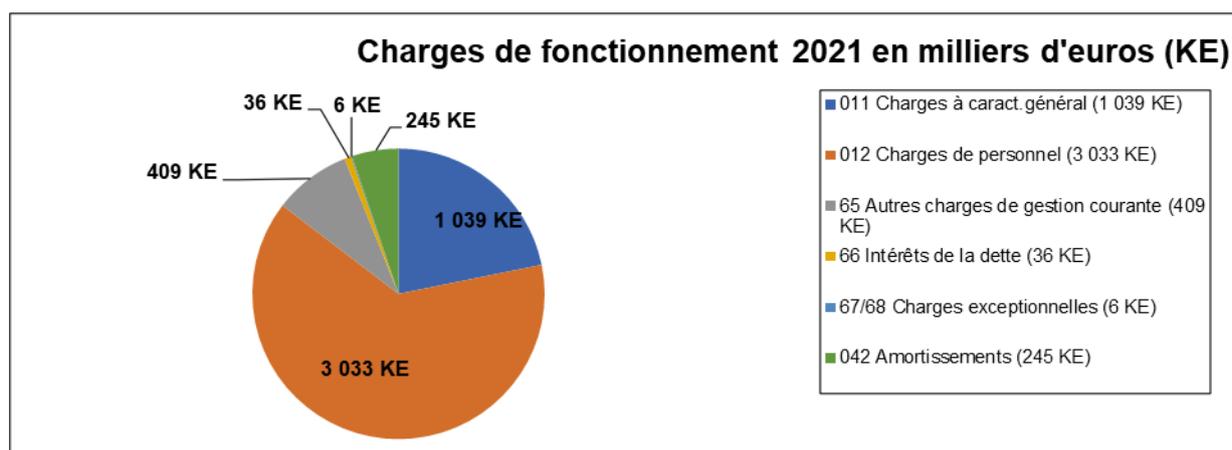
Cette partie portera sur l’exécution provisoire du budget 2021 avec une approche rétrospective.

A. LE BUDGET PRINCIPAL

a. La section de fonctionnement

1. Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement provisoires se sont élevées à **5 271 449,99 €** en 2021.



Les charges de personnel se montent à **3 536 956 €** pour l’année 2021.

Pour appréhender au mieux ce poste des charges de personnel, **il convient de tenir compte des remboursements des frais de personnel** dont le montant s’élève à **503 738 €**. Le montant des charges du personnel est alors ramené à **3 033 218 €**.

Les charges de personnel représentent traditionnellement le poste le plus élevé pour les communes. **Ce poste est stable par rapport à 2020 en dépit du glissement vieillissement-technicité**. Le ratio élevé des charges de personnel s’explique, par la qualité et l’étendue des services rendus aux Cannétois et par la gestion directe des services municipaux par le personnel communal. Au-delà, ce poste de dépenses est à rapprocher du niveau et de la **dynamique des recettes fiscales (4 183 962€ en 2021, + 4.44 % par rapport à 2020)**.

Les atténuations et remboursements des frais de personnel en 2021 sont ci-après détaillés :

- Budgets annexes de l’eau et de l’assainissement :	240 000.00 €
- Budget du Centre Communal d’Action Sociale	100 000.00 €
- SAE Source d’Entraigues	4 450.90 €
- Commune des Mayons	4 612.66 €
- Commune du Thoronet (Convention médiathèque)	3 725.00 €
- Remboursements maladie, etc.	77 983.23 €
- Taxe de séjour affectée à la rémunération du personnel	25 000.00 €
- Remboursement contrats aidés	45 322.92 €

- Communauté de communes service accueil loisirs maternels	2 643.56 €
Total :	503 738.27 €

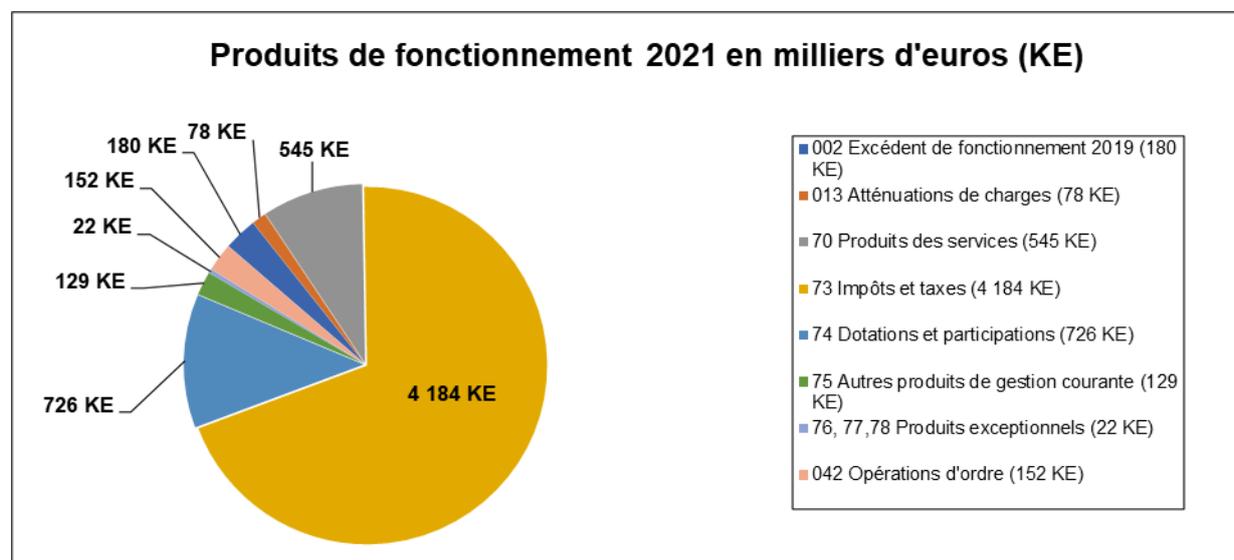
Les charges à caractère général représentent **1 039 206 €**, soit le deuxième poste principal après les charges de personnel.

Les charges de gestion courante (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2021 à **408 595 € euros**. Les dépenses sont quasi **stables** par rapport à 2020.

Parmi les autres postes de dépenses, nous notons les dotations aux amortissements des immobilisations pour 245 139 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2021 se sont élevées à **6 015 472.54 euros**. Elles sont représentées dans le graphique ci-dessous :



Avec **4 183 962 €** en 2021, les **impôts et taxes** représentent le poste principal des recettes.

Le second poste concerne les **dotations et participations** allouées à la commune. Celles-ci totalisent **725 510 €**. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, est ponctionnée à nouveau en 2021 pour **21 000 €**. De 2013 à 2021, le manque à gagner cumulé de la DGF s'établit à **3 377 697 €**. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux qui aurait pu être décidée par la commune.

Au total, les **ressources de fonctionnement courantes** qui totalisent **5 661 000 €** (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie) **sont en hausse de 3,61 %**. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de la fiscalité à 4.44 %.

Evolution de la fiscalité locale de 2008 à 2021 au Cagnet des Maures

Il faut souligner le **dynamisme des bases d'imposition** de 2008 à 2021. Les bases du foncier bâti ont augmenté de **54.92 %**.

Toutefois en 2021, il faut noter que les bases d'imposition liées à la taxe d'habitation sont passées de 7 457 à 917 milliers d'euros suite à la réforme fiscale de suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales. **La commune ne perçoit plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.** Rappelons que cette suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la fiscalité départementale en matière de foncier bâti plus une dotation de compensation pour la commune du Cannet des Maures.

Avec la réforme, les bases d'imposition liées à la taxe d'habitation ne représentent plus que 12.4 % sur l'ensemble des bases.

Rappelons également que la baisse des bases d'imposition du foncier bâti de 2020 (6 594 K€) à 2021 (6 344 K€) figurant sur le tableau ci-dessous fait suite à la décision du gouvernement de réduire de moitié les bases d'imposition des établissements industriels. L'Etat compense ce manque à gagner par le versement à la commune d'allocations compensatrices.

(En milliers d'euros)

Bases fiscales	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	5 609	5 870	6 104	6 246	6 626	6 808	6 999	6 967	7 030	6 840	7 329	7 457	917
Foncier bâti	4 095	4 262	4 399	4 589	4 777	5 195	5 114	5 605	5 792	6 088	6 467	6 594	6 344
Foncier non bâti	126	127	127	128	128	133	133	135	132	133	135	1 371	138
Sous-total 1	9 830	10 259	10 629	10 962	11 531	12 136	12 245	12 707	12 954	13 061	13 931	15 422	7 399
Taxe professionnelle	5 686	5 992	8 094	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisation Foncière des entreprises			0	1 582	1 852	2 107	1 789	1 839	2 425	2 448	2 636	2 716	2 246
Sous-total 2	5 686	5 992	8 094	1 582	1 852	2 107	1 789	1 839	2 425	2 448	2 636	2 716	2 246
Total bases	15 515	16 251	18 723	12 544	13 383	14 242	14 035	14 546	15 379	15 509	16 567	18 138	9 645

Concernant l'impôt économique, l'évolution de l'assiette de la cotisation foncière des entreprises (CFE) reste très dynamique depuis 2011, année de sa création en remplacement de la taxe professionnelle (+41.97 % de 2011 à 2021).

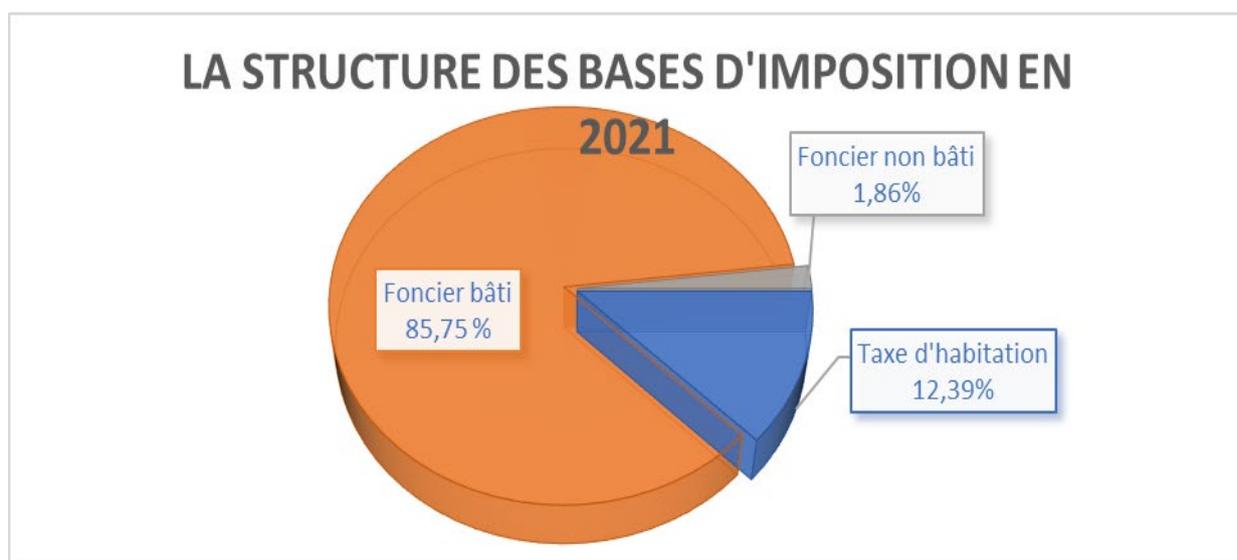
Il faut là encore préciser que les bases de 2020 à 2021 sont passées de 2 716 K€ à 2 246 K € du fait de la décision gouvernementale de réduire de moitié les bases de cotisation foncières des entreprises pour les établissements industriels. Cette réduction fait également l'objet de compensation financières par l'Etat.

Il convient de rappeler que la fiscalité économique, dont la CFE et la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), est encaissée par la communauté de communes Cœur du Var. Toutefois, le produit de la fiscalité économique 2014 est reversé aux communes via les attributions de compensation.

La dynamique du tissu économique au Cannet des Maures a permis de contribuer au budget de la communauté de communes Cœur du Var pour 2 112 938 € depuis 2015, année de mise en place de la fiscalité professionnelle unique.

S'agissant de l'autonomie fiscale de la commune, celle-ci ne conserve un pouvoir sur les taux que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et pour les taxes foncières.

En 2021, au sein des bases, la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier représentent respectivement 12.39 % et 87.61 % tel qu'indiqué dans le graphique ci-dessous :



A l'instar des bases d'imposition, le produit de la fiscalité locale est très dynamique avec **+ 64.94 %** de hausse entre 2008 et 2021, soit **+ 4.63 %** d'augmentation en moyenne annuelle. Le produit sur la période tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous passe de **2 406 236 €** en 2008 à **3 968 971 €** en 2021.

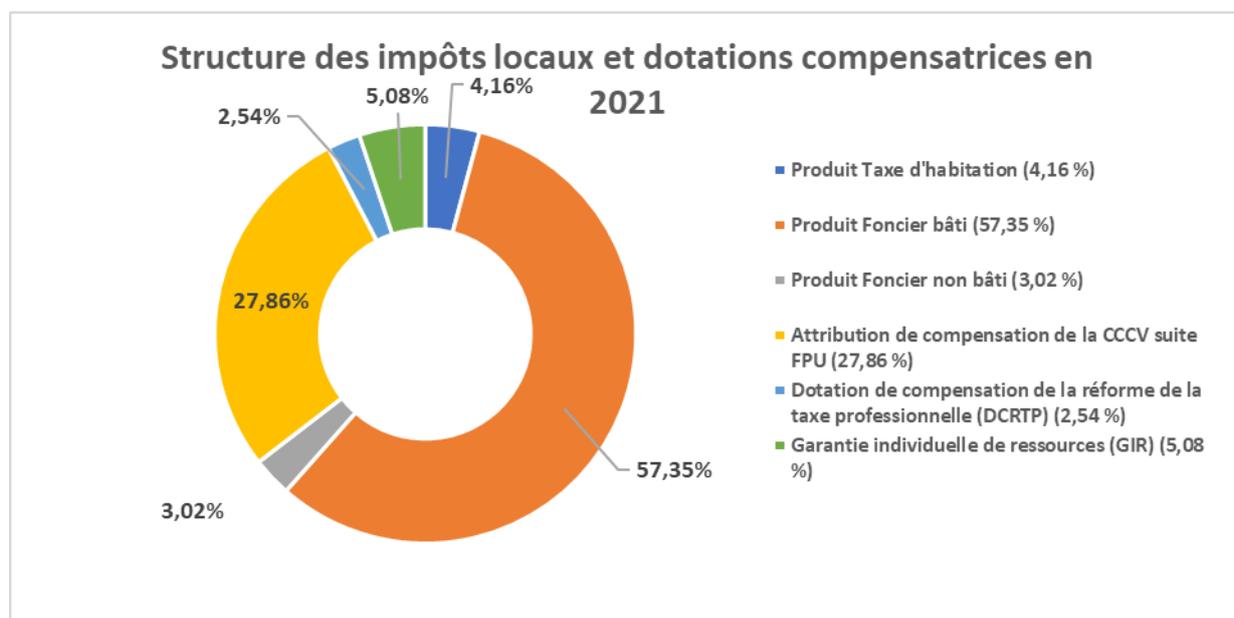
L'ensemble des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices de 2008 à 2021 figure dans le tableau ci-après :

(En milliers d'euros)

Produits	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016	2018	2019	2020	2021
Produit Taxe d'habitation	561	593	623	1 049	1 124	1 155	1 182	1 179	1 161	1 244	1 265	156
Versement correcteur TH												226
Produit Foncier bâti	622	654	681	711	747	813	877	887	1 018	1 082	1 102	2 147
Produit Foncier non bâti	96	98	98	104	105	109	111	112	109	111	113	113
Produit Taxe professionnelle	965	1 028										
Rôles supplémentaires (régularisations fiscales taxes foncières et CFE)							594					
Compensation pertes de bases d'imposition de la cotisation économique							104	78	0			
Produit compensation relais dont cotisation foncière des entreprises	-	-	1 390									
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (part salaire)	161	162	163	129	129	127						
Cotisation foncière des entreprises				401	474	540						
Taxe additionnelle foncier non bâti				13	13	14						
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)				267	289	349						
Installations de production d'électricité (IFER)				37	43	45						
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)				54	53	51						
Attribution de compensation							1 214	1 214	1 275	1 093	1 043	1 043
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)				116	116	100	100	100	100	97	95	95
Garantie individuelle de ressources (GIR)				202	202	190	190	190	190	190	190	190
Total produit	2 406	2 535	2 955	3 084	3 296	3 492	4 371	3 760	3 853	3 816	3 808	3 969

De 2008 à 2021, le produits des impôts locaux et des dotations compensatrices a augmenté de 65 %

La structure des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices en 2021 est illustrée dans le graphique ci-après :



Le produit de la taxe d'habitation représente 4.16 % des impôts locaux et dotations compensatrices. Celui des taxes foncières est de 60.36 %. Les dotations compensatrices de l'Etat et les attributions de la Communauté de communes Cœur du Var représentent 35.48 %.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des taux depuis 2007 :

Taux	2007	2008	2009	2010	2011 ⁽¹⁾	2012 à 2016	2017 à 2020	2021
Taux Taxe d'habitation	9,73%	10,01%	10,11%	10,20%	16.80% (soit 10.20+ 6.60%)	16.97 %	16,97%	16,97% ⁽²⁾
Taux Foncier bâti	14,77%	15,20%	15,35%	15,49%	15.49%	15,64%	16,72%	33,99% ⁽³⁾
Taux Foncier non bâti	73,93%	76,08%	76,84%	77,53%	81.29% (soit 77.53 % + 3.76%)	82,10%	82,10%	82,10%
Taux Taxe professionnelle	16,50%	16,98%	17,15%	-	-	-	-	
Taux de cotisation foncière	-	-	-	25.37%	25.37%	25,62%	30,07%	30,95%

⁽¹⁾ Ajustement taux imposé par l'Etat des taux en 2011 suite à la suppression de la taxe professionnelle et des transferts d'impôts entre collectivités publiques.

⁽²⁾ Taux de 16.97 % de la taxe d'habitation qui ne s'applique que pour les résidences secondaires.

⁽³⁾ Le taux du foncier bâti passe de 16.72 % à 33.99 % en raison du transfert du taux départemental qui compense en partie la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

3. Le résultat de fonctionnement 2021 provisoire

L'excédent brut de fonctionnement 2021 ressort à + **676 000 €** (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes).

L'exercice 2021 dégage un **excédent de fonctionnement provisoire de + 744 022,55 €**, dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF), après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels. **L'excédent 2021 sera affecté en recettes d'investissement en 2021 pour 584 022.55 € et pour 160 000 € en section de fonctionnement.**

b. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

En 2021, les dépenses d'investissement provisoires du budget principal se sont élevées à **1 680 191.98 €**.

Le total des dépenses d'équipement s'établit à **1 388 194.83 €** Le remboursement du capital de la dette est de 114 499.61 € en 2021.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement provisoires pour le budget principal se sont élevées à **3 725 388.94 €** en 2021.

Les recettes principales portent sur la reprise de l'excédent d'investissement 2020 (48.57 % du total soit 1 809 333.44 €), la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2020 pour 930 828.40 € (24.99 %), le produit des taxes d'aménagement pour 91 390.56 € (2.45 %), le Fonds de récupération de la TVA pour 244 848 € (6.57 %), l'amortissement des immobilisations pour 245 139.29 € (6.58 %) et les subventions d'investissement allouées à la commune pour 368 950.85 € (9.90 %).

3. Le résultat d'investissement provisoire 2021

Le résultat d'investissement provisoire 2021 est un **excédent** qui s'établit à **2 045 196.96 €** et sera repris en recettes d'investissement au budget 2022.

En tenant compte des restes à réaliser d'investissement en dépenses et recettes, soit respectivement **3 049 516.67 €** et **1 444 569.33 €**, le résultat d'investissement est de + **440 249.62 €**.

4. Le résultat global provisoire 2021

Au total, le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement, de + **744 022,55 €** et de + **2 045 196.96 €**, ressortirait à + **2 789 219.51 €**.

En tenant compte des restes à réaliser, le résultat global s'établirait à + **1 184 272.17 €**.

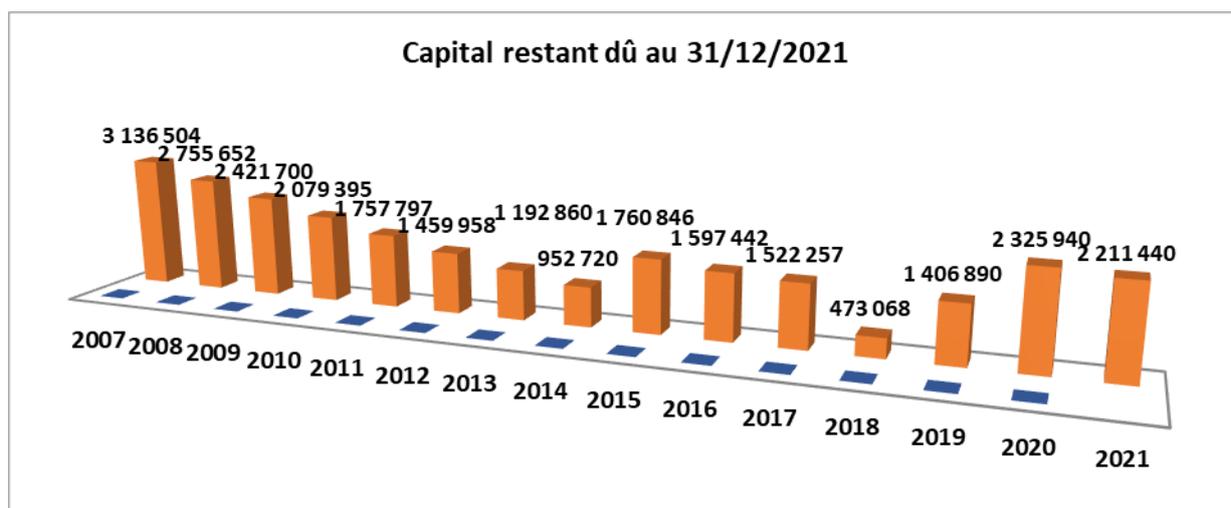
5. L'état de la dette.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, **l'endettement**, en euros par habitant **est passé de 845 € au 31/12/2007 à 509 € au 31/12/2021**.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2007-2021
Pop. INSEE (hab)	3 714	3 714	3 964	3 995	4 036	4 094	4 128	4 182	4 241	4 401	4 433	4 417	4 389	4 359	4 341	
Capital euros	386 737	379 668	333 952	342 200	318 203	297 739	272 704	232 752	191 874	163 616	75 185	1 049 188	66 179	80 950	114 500	-70,39%
Intérêts euros	123 961	110 043	85 720	83 343	75 824	52 893	47 380	36 339	42 390	39 703	34 563	20 307	22 677	29 152	35 821	-71,10%
Annuité euros	510 698	489 710	419 672	425 543	394 027	350 632	320 084	269 092	234 264	203 320	109 748	1 069 495	88 856	110 102	150 321	-70,57%
Annuité/hab. euros	138	132	106	107	98	86	78	64	55	46	25	242	20	25	35	-74,82%
Capital restant dû au 31/12 milliers d'euros	3 137	2 756	2 422	2 079	1 758	1 460	1 193	953	1 761	1 597	1 522	473	1 407	2 326	2 211	-29,49%
Encours dette/hab euros	845	742	611	520	436	357	289	228	415	363	343	107	321	534	509	-39,73%
Moyenne strate euros	884	909	851	895	915	930	1 040	1 056	788	769	770	762	773	728		
Ecart Le Cannet/moyenne strate euros	-39	-167	-240	-375	-479	-573	-751	-828	-373	-406	-427	-655	-452	-194		

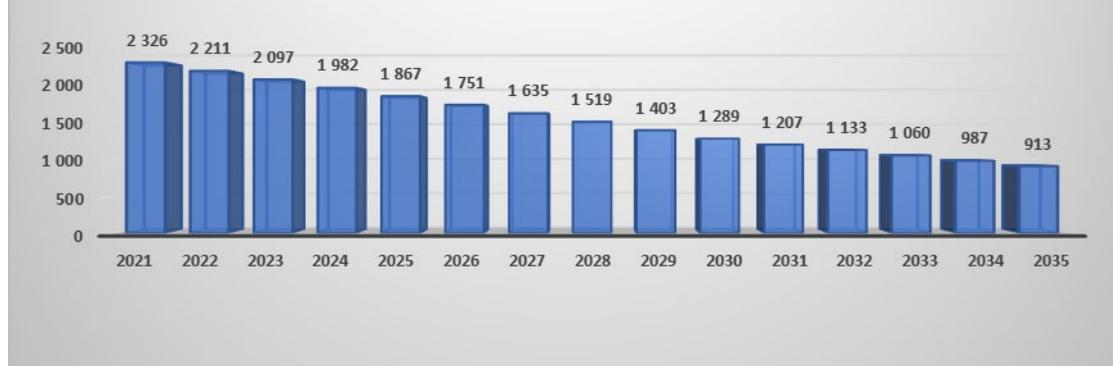
On note au niveau du tableau ci-dessus et du graphique, ci-après, que l'endettement est en diminution depuis 2007. L'encours de la dette a baissé de **29.49 %** et l'encours par habitant de **39.73 %**.

A titre de comparaison, au 31/12/2020, l'encours moyen de la dette par habitant pour les communes de même strate était de 728 € contre 534 € pour le Cannet des Maures.



Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 01/01/2020 jusqu'en 2035.

Situation pluriannuelle des emprunts en milliers d'euros



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1^{er} janvier de chaque année.

B. Les budgets annexes

a) Le budget annexe de l'eau potable

Les recettes et les dépenses d'exploitation 2021 provisoires sont respectivement de 1 285 289.01 € et 854 896.29 €. Il en résulte un excédent d'exploitation de 430 392.72 €.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2021 provisoires s'établissent à 360 771.67 € et 209 518.07 €. Il en ressort un excédent de 151 253.60 €. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 299 684.78 €, le résultat de la section dégage un déficit de 148 431.18 €.

Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un excédent global de 581 646.32 €. En tenant compte des restes à réaliser de 2021, l'excédent ressortirait à 281 961.54 €.

b) Le budget annexe de l'assainissement

Les recettes et les dépenses d'exploitation provisoires 2021 sont respectivement de 643 800.57 € et 569 775.67 €. Il en résulte un excédent de fonctionnement de 74 024.90 €.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2021 provisoires sont de 211 222.93 € et 163 676.22 €. Il en ressort un excédent de 47 546.71 €. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses pour 94 964 €, le résultat de la section d'investissement dégage un déficit de 47 417.29 €.

Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un excédent de 121 571.61 €. En tenant compte des restes à réaliser de 2021, il ressort un excédent de 26 607.61 €.

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

A. LE BUDGET PRINCIPAL

1. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement en 2022 devraient s'établir à **5 945 873.80 €**, en **hausse de 0.84 %**.

Cette hausse de 0.84 % des dépenses courantes s'avère modérée et traduit la volonté de contenir leur évolution, en dépit de la hausse de l'inflation en 2021 (plus de 2 % attendus) tirée par la hausse du prix des matières premières (électricité, gaz, carburants, farine, beurre, lait, etc) et de la nécessité de faire face à de nouvelles dépenses (notamment dépenses de fonctionnement induites par la création de nouveaux équipements et infrastructures).

Dans ce contexte, la commune s'attachera à maintenir le niveau et la qualité des services publics en s'efforçant d'améliorer l'efficacité de la dépense publique.

Enfin la dotation aux amortissements et le virement prévisionnel à la section d'investissement (Autofinancement) s'établirait à 715 809.09€.

b) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2022 atteindraient également le montant de **5 945 873.80 €**.

Comme indiqué ci-avant, parmi les recettes de fonctionnement nouvelles 2022, 160 000 € proviennent de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021. Cette recette va permettre d'alimenter l'autofinancement dédié au financement des dépenses d'équipement 2022.

La municipalité n'augmentera pas les taux des impôts locaux.

2. La section d'investissement

a. Les dépenses

Les dépenses d'investissement 2022 devraient s'élever à **2 717 166.80 €** en 2022 hors restes à réaliser.

Au titre de ces dépenses, les **dépenses financières** s'établiraient à **639 956.80 €** ; celles-ci portent notamment sur le remboursement du capital de la dette pour **118 000 €** et sur la réalisation d'opérations d'ordre pour 521 956.80 € dont 370 000 € d'intégration d'études en immobilisations définitives, 150 000 € prévus de travaux en régie et 1 956.80 € pour l'amortissement des subventions d'équipement.

Parmi les dépenses d'investissement, les **dépenses d'équipement nouvelles** s'élèveraient à **2 077 210 €**.

Le détail des dépenses d'équipement nouvelles 2022 sont ci-après détaillées :

Objet 2022	Propositions 2022
Etudes urbanisme	8 000,00
Etude faisabilité nouveau cimetière vert - étude paysagère Restauration et valorisation cimetière Vieux-Cannet et chapelle Saint Jean	85 000,00
Connaissance, préservation et valorisation patrimoine naturel : atlas biodiversité, mise à jour patrimoine arboré, inventaire naturaliste (PLU); Etudes mobilités douces; Etude mise en place stratégie restauration scolaire durable : circuit court, diagnostic agricole	60 000,00
Travaux et équipements écoles : Informatisation; installation alarmes intrusion attentats, pose films occultants, mobilier; cuisine centrale : pose cumulus, remplacement portes, équipements électro-ménagers	78 700,00
Mise en place systèmes de visioconférence et sonorisation en salle du conseil municipal; achat de matériels audiovisuels; réalisation film des vœux; constitution archives municipales vidéo	32 000,00
Sécurité informatique : achat antivirus; onduleur; site internet	38 000,00
Informatisation numérisation du service droit des sols	10 000,00
Achat matériels et logiciels pour les services municipaux	23 700,00
Acquisitions terrains	49 000,00
Tennis : rénovation de 2 courts; Eclairage stade; Programme renouvellement jeux d'enfants : nouvelle structure de jeu F . Mistral	139 000,00
Abattage d'arbres post incendie	35 400,00
Jardins familiaux : débroussailllements, dessouchage et labours; forage et réservoir ; équipement divers + réseaux d'eaux; clôture	80 000,00
Mairie : réfection générale de la toiture	60 000,00
Travaux construction bâtiment multi-usages « Les Terrasses de la Gare »	125 000,00
Etude sur le diagnostic sanitaire de l'église du Vieux-Cannet	45 000,00
Divers bâtiments communaux : mesures et contrôles obligatoires; renouvellement des équipements techniques, pompes à chaleur (médiathèque et CTM), volets maison de la fraternité, rénovation local professionnel...	69 500,00
Fourniture matériaux pour travaux en régie	30 000,00
Voirie : diagnostics, travaux : impasse Meren, chemin du Bouillidou (Guizori-château), chemin des Thermes, chemin du Cros de Rosse et divers	369 710,00
Maîtrise d'œuvre projet Agora	50 000,00
Opération "Petites Villes de demain" : aménagements urbains	184 000,00
Mobiliers urbains : panneaux de signalisation et d'information liés à la voirie, aux réseaux et à l'environnement	35 500,00
Vidéo protection - tranche 1 - remise en fonctionnement installation	85 000,00
Travaux réseaux éclairage public et électricité (extension réseau Enedis)	35 000,00
Travaux liés au schéma directeur d'eau pluviale Pardiguière - tranche 1	100 000,00
Abris vélos	35 000,00
Matériels : outillages; motifs illuminations, divers	21 000,00
Marketing territorial	184 500,00
Mobilier bâtiments communaux	9 200,00
TOTAL :	2 077 210,00

Les restes à réaliser 2022 en dépenses d'équipement s'établissent à 3 049 516.67 €. En tenant compte des restes à réaliser le total des dépenses d'investissement s'établiraient au budget 2022 à **5 766 683.47 €**.

Récapitulatif dépenses d'investissement 2022 :

Reports 2021 :	3 049 516.67 €
Dépenses financières 2022 (Remboursement emprunt, travaux régie, etc)	639 956.80 €
Dépenses d'équipement nouvelles 2022	2 077 210.00 €

Total :	5 766 683.47 €
----------------	-----------------------

b. Les recettes

Pour financer les dépenses, les recettes nouvelles d'investissement 2022 totaliseraient **4 322 114.14 €** dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2022
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	715 807.29
Fonds de compensation de la TVA	122 000.00
Taxes d'aménagement	99 283.91
Excédent de fonctionnement capitalisé 2021	584 022.55
Subventions d'investissement	236 859.54
Reprise excédent d'investissement 2021	2 045 196,96
Intégration études en immobilisations définitives	370 000.00
Reprise écritures 2021 travaux de construction « Les Terrasses de la Gare » pour assujettissement à la TVA	148 943.89
TOTAL :	4 322 114.14

Les restes à réaliser 2021 en recettes d'investissement sont de 1 444 569.33 €.

En tenant compte des restes à réaliser le total des recettes d'investissement s'établiraient au budget 2022 à **5 766 683.47 €**.

Récapitulatif recettes d'investissement 2022:

Reports 2021 :	1 444 569.33 €
Recettes d'investissement nouvelles 2022	4 322 114.14€

Total :	5 766 683.47 €
----------------	-----------------------

B. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Le budget annexe de l'eau potable en 2022 devrait s'équilibrer à **1 149 222.56 €** en section de fonctionnement et à **737 446.88 €** en investissement (reports 2021 compris).

Les dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2022 à **437 762.10 €** H.T. telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2022
Amortissement subventions d'équipement	22 200.56
Etude actualisation du Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable	70 000.00
Travaux Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable (mise à jour de la télésurveillance et des débitmètres, installation de 3 nouveaux débitmètres)	55 000.00
Matériels informatiques	3 600.00
Matériels d'exploitations	30 000.00
Travaux d'extension ou de réhabilitation de réseau : Impasse de la Gerfroise, Vieux plantier, chemin du Château	120 000.00
Travaux divers pour réparations ponctuelles sur les réseaux (fuites, casses...)	30 000.00
Travaux suite actualisation de Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable	106 961.54
Total :	437 762.10

Les dépenses d'équipement reportées 2021 s'élèvent à 299 684.78 € H.T..

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement** s'établissent à **737 446.88 €** telles que précisées ci-dessous :

- Reprise excédent d'investissement 2021 :	151 253.60 €
- Virement de la section de fonctionnement :	220 848.22 €
- Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé :	230 392.72 €
- Amortissement des immobilisations :	134 952.34 €
- Total	737 446.88 €

C. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement en 2022 devrait s'équilibrer à **576 164.11 €** en section de fonctionnement et à **1 271 856.47 €** en investissement (reports 2021 compris).

Les principales dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2022 à environ **1 176 892.47 €** TTC telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2022
Amortissement subventions d'équipement	41 564.11
Remboursement capital dette 2022	89 000.00
Etude schéma Directeur de l'assainissement	78 000.00
Travaux d'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement (Curages, inspections vidéo...)	24 000.00
Programme de renouvellement des équipements de la STEP	100 000.00

Matériels d'exploitation	30 000.00 €
Hydrocurage des réseaux	10 000.00
Extension et rénovation du réseaux : RdN7, Les Latty, Rue du Bosquet, Chemin du Château	190 000.00
Travaux divers pour réparations ponctuelles sur les réseaux	10 000.00
Programme pluriannuel de travaux de réfection et d'extension du réseau	604 328.36
Total :	1 176 892.47

Les dépenses d'équipement reportées 2021 s'élèvent à 94 964 € TTC.

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement** 2022 s'établissent à **1 271 856.47 €** telles que précisées ci-dessous :

- Fonds de compensation de la TVA	5 000.00 €
- Reprise excédent d'investissement 2021	47 546.71 €
- Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé	74 024.90 €
- Amortissement des immobilisations	145 284.86 €
- Emprunt d'équilibre	1 000 000.00 €
- Total	1 271 892.47 €